

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE JUIN

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.



Je vous les offre en particulier, afin que les catholiques oublient leurs divisions, s'aiment comme des frères et s'unissent contre les ennemis de Notre-Seigneur.

LETTRE PASTORALE
DE
NOS SEIGNEURS LES ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES
DES
PROVINCES ECCLESIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA
SUR
LA QUESTION DES ÉCOLES DU MANITOBA

(suite)

**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES APPLICABLES
À TOUTES LES ÉLECTIONS**

C'est dire encore que votre vote doit être sage, éclairé, honnête, digne d'hommes intelligents et de chrétiens. Évitez donc, N. T. C. F., les excès si déplorables contre lesquels, bien des fois déjà, nous avons dû vous mettre en garde, le parjure, l'intempérance, le mensonge, la calomnie, la violence, cet esprit de parti qui fausse le jugement et produit dans l'intelligence une sorte d'aveuglement volontaire et obstiné. N'échangez pas votre vote pour quelques pièces d'une vile monnaie : ce vote est un devoir et le devoir ne se vend pas. Accordez votre suffrage non au premier venu, mais à celui qu'en conscience et sous le regard de Dieu, vous jugerez le plus apte par les qualités de son esprit, la fermeté de son caractère, l'excellence de ses principes et de sa conduite, à remplir le noble ministère de législateur. Et pour que ce jugement soit plus sûr, ne craignez pas de sortir du cadre restreint où les dires d'un journal et les opinions d'un ami enchainent votre esprit ; consultez, quand il le faudra, avant de voter, les personnes que leur instruction, leur rang, leurs rapports sociaux mettent en état de mieux connaître les questions qui s'agitent et de mieux apprécier la valeur relative des candidats qui briguent vos suffrages.

Ce sont là, N. T. C. F., des principes généraux de sagesse et de prudence chrétienne qui s'appliquent à tous les temps et à toutes les élections auxquelles les lois du pays vous permettent de prendre part.

LE DEVOIR DES ÉLECTEURS A L'HEURE ACTUELLE
REVÊT UN CARACTÈRE
SPÉCIAL D'IMPORTANCE ET DE GRAVITÉ

Mais dans les circonstances où nous nous trouvons à l'heure actuelle, le devoir des électeurs du Canada, notamment des électeurs catholiques, revêt un caractère spécial d'importance et de gravité sur lequel nous sommes désireux d'appeler plus particulièrement votre attention. Une injustice grave a été commise envers la minorité catholique au Manitoba ; on lui a enlevé ses écoles catholiques, ses écoles séparées, et l'on veut que les parents envoient leurs enfants à des écoles que leur conscience réprouve. Le Conseil Privé d'Angleterre a reconnu le bien fondé des réclamations des catholiques, la légitimité de leurs griefs et le droit d'intervention des autorités fédérales pour que la justice soit rendue aux opprimés. Il s'agit donc présentement pour les catholiques, de concert en cela avec les protestants bien pensants de notre pays, d'unir leurs forces et leurs suffrages de façon à assurer la victoire définitive de la liberté religieuse et le triomphe de droits qui sont garantis par la constitution. Le moyen d'atteindre ce but, c'est de n'élire à la charge de représentants du peuple que des hommes sincèrement résolus à favoriser de toute leur influence et à appuyer en Chambre une mesure pouvant porter un remède efficace aux maux dont souffre la minorité manitobaine.

LA QUESTION DES ÉCOLES DE MANITOBA EST AVANT
TOUT UNE QUESTION RELIGIEUSE

En vous parlant ainsi, N. T. C. F., notre intention n'est pas de nous inféoder à aucun des partis qui se combattent dans l'arène politique ; au contraire, nous tenons à réserver notre liberté. Mais la question des écoles du Manitoba étant avant tout une question religieuse, intimement liée aux plus chers intérêts de la foi catholique en ce pays, aux droits naturels des parents, comme aussi au respect dû à la constitution du pays et à la Couronne Britannique, nous croirions trahir la cause sacrée dont nous sommes et devons être les défenseurs, si nous n'usions de notre autorité pour en assurer le succès.

IL N'EST PERMIS A AUCUN CATHOLIQUE D'AVOIR DEUX LIGNES
DE CONDUITE AU POINT DE VUE RELIGIEUX

Remarquez bien, N. T. C. F., qu'il n'est pas permis à un ca-

tholique, quel qu'il soit, journaliste, électeur, candidat, député, d'avoir deux lignes de conduite au point de vue religieux : l'une pour la vie privée, l'autre pour la vie publique et de fouler aux pieds, dans l'exercice de ses devoirs sociaux, les obligations que lui impose son titre de fils soumis de l'Eglise. C'est pour cela que Notre Très St-Père le Pape Léon XIII, dans son Encyclique *Libertas præstantissimum*, condamne ceux qui "estiment que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Eglise que si elle n'existait pas." Pour la même raison, il dit ailleurs (Encyclique *Immortale Dei*) : "Avant tout, il est nécessaire que tous les catholiques dignes de ce nom se déterminent à être et à se montrer les fils très dévoués de l'Eglise ; qu'ils repoussent sans hésiter tout ce qui serait incompatible avec cette profession ; qu'ils se servent des institutions publiques, autant qu'ils le pourront faire en conscience, au profit de la vérité et de la justice."

POUR QUI VOTER

C'est pourquoi, N. T. C. F., tous les catholiques ne devront accorder leur suffrage qu'aux candidats qui s'engageront formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'Hon. Conseil Privé d'Angleterre. Ce grave devoir s'impose à tout bon catholique, et vous ne seriez justifiables ni devant vos guides spirituels ni devant Dieu lui-même de forfaire à cette obligation.

APPEL AUX PROTESTANTS

Nous avons pu, jusqu'à présent, nous féliciter de l'appui sympathique d'un grand nombre de nos frères séparés ; ils ont compris que, dans un pays de races et de religions différentes comme le nôtre, il est nécessaire, pour le bien général, d'user de cette largeur de vues qui sait respecter la liberté de conscience et tous les droits acquis. Nous osons faire un nouvel appel à leur esprit de justice et à leur patriotisme pour que, joignant leur influence à celle des catholiques, ils aident de tout leur pouvoir à obtenir enfin le redressement des griefs dont se plaint à si juste titre une partie de nos coreligionnaires.

CE QUE VEUT L'ÉPISCOPAT

Ce que nous voulons, c'est le triomphe du droit et de la justice : c'est le rétablissement des droits et privilèges de la minorité catholique romaine en matière d'éducation, à nos frères du Manitoba ; de manière à mettre les catholiques de cette province à l'abri de toute attaque et de toute législation injuste ou arbitraire.

EXHORTATION

Nous comptons pour cela, N. T. C. F., sur votre esprit de foi, sur votre obéissance. Nous avons la ferme confiance que soumis d'esprit et de cœur aux enseignements de vos premiers pasteurs, vous saurez, s'il le faut, placer au-dessus de vos préférences et de vos opinions personnelles les intérêts d'une cause qui prime toutes les autres, de la cause de la justice, de l'ordre, de l'harmonie dans les différentes classes qui composent la grande famille canadienne.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception et le dimanche qui précèdera la votation.

Fait et signé, à Montréal, le six mai mil huit cent quatre-vingt-seize.

- † EDOUARD-CHS., Arch. de Montréal.
- † J.-THOMAS, Arch. d'Ottawa.
- † L.-N., Arch. de Cyrène, admin. de Québec.
- † L.-F., Ev. des Trois-Rivières.
- † L.-N., Ev. de Saint-Hyacinthe.
- † N.-ZÉPHIRIN, Ev. de Cythère, Vic. Apost. de Pontiac.
- † ELPHÈGE, Ev. de Nicolet.
- † ANDRÉ-ALBERT, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.
- † MICHEL-THOMAS, Ev. de Chicoutimi.
- † JOSEPH-MÉDARD, Ev. de Valleyfield.
- † PAUL, Ev. de Sherbrooke.
- † MAX., Ev. de Druzipara, coadjuteur de l'Ev. de Saint-Hyacinthé.

Par ordre de Nos Seigneurs,

ALFRED ARCHAMBEAULT, Chan.,
Chancelier.

Devoirs des électeurs

1. Tout électeur est-il, en conscience, tenu de voter ?

Oui, à moins qu'il n'ait une raison grave de s'abstenir.

2. Pourquoi ?

Parce que les intérêts de la religion, de la famille et de la patrie sont en jeu dans toute élection.

3. Comment ces graves intérêts dépendent-ils de mon vote ?

Ce sont les votes qui font les députés, et les députés qui font les lois destinées à protéger ou à ruiner ces intérêts.

4. Mon vote engage donc ma responsabilité ?

Sans doute, comme tout autre acte que je fais librement.

5. Alors, je serai responsable du mal que fera le député auquel j'aurai donné mon vote ?

Certainement, si vous donnez sciemment votre vote à un candidat sans principes ; à peu près comme vous seriez responsable, si vous prêtiez votre échelle à un voleur pour escalader la maison de son voisin.

6. C'est attacher trop d'importance à un vote perdu dans la masse. Qu'importe un peu de plus ou un de moins ?

Si tous les électeurs honnêtes raisonnent ainsi — et ils en ont le droit, si vous l'avez — les gens sans aveu ou peu scrupuleux auront toujours la majorité. De plus, on n'a pas plus le droit de mal voter que de voler.

7. Mais alors ! c'est une chose très sérieuse que de voter ?

Evidemment, car mal voter c'est se rendre responsable des mauvaises lois qui seront forgées.

8. Qu'est-ce donc que de mal voter ?

C'est donner, sciemment et par partisanerie, son vote à un homme sur lequel on ne peut pas compter pour la protection de nos *intérêts religieux* et temporels.

9. Comment savoir jusqu'à quel point je puis compter sur tel ou tel candidat ?

C'est assez facile.

S'il a déjà été député, tâchez de connaître de quelle manière il a généralement voté, et surtout de quelle manière il a voté sur une question intéressant la religion ou l'éducation.

S'il n'a jamais été député, renseignez-vous sur sa capacité et

ses principes, sur les gens et les journaux qui le patronnent.

10. Les belles paroles et les pompeuses promesses ne suffisent donc pas ?

Au contraire, défilez-vous-en, et ne tenez compte que des actes.

11. Ces principes sont difficiles à suivre si le candidat est un ami, un homme qui peut me rendre service ou me nuire ?

Vous ne pouvez cependant les méconnaître sans commettre une lâcheté et une trahison.

12. Mais, après tout, ne dépendant de personne, j'ai bien le droit de voter pour qui je voudrai ?

Vous avez parfaitement raison, *personne, sauf* l'autorité ecclésiastique, quand il y a lieu, n'a le droit de dicter à votre conscience pour qui vous devez voter.

13. Puisqu'on est responsable des conséquences de son vote, je vais m'abstenir.

Vous n'avez pas ce droit.

14. Comment, je n'ai pas le droit de m'abstenir ?

Non, parce que le plus souvent, c'est favoriser indirectement un candidat indigne ou en qui l'on n'a pas confiance.

15. Une voix de plus ou de moins ne fait pas grand'chose.

Ce sont les unités qui font les centaines, sans compter que votre exemple en décidera d'autres à rester chez eux.

16. Mon vote ne changera rien puisque nous sommes toujours battus.

N'importe, faites votre devoir.

17. Je puis, du moins, m'abstenir, si le candidat qui présente le plus de garanties n'appartient pas à mon parti.

Non ; dans ce cas, il faut vous séparer de votre parti.

18. Alors, pour qui voter ?

"Tous les catholiques, N. T. C. F., dit la Lettre pastorale des Evêques sur la Question des Ecoles de Manitoba, ne devront accorder leurs suffrages qu'aux Candidats qui s'engageront formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique de Manitoba les droits qui lui sont reconnus par l'Hon. Conseil Privé d'Angleterre." (1)

(1) Reproduit de la *Croix*, mutatis mutandis.

CORRESPONDANCE DE ROME

Anniversaire du couronnement de Léon XIII

Le 3 mars, avait lieu au Vatican une cérémonie solennelle à l'occasion du 18^e anniversaire du couronnement de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. Dès la veille, le S. Collège venait, selon l'usage, féliciter Sa Sainteté et Lui offrir ses vœux au commencement de la 19^e année de son Pontificat. L'Éminentissime Card. Monaco, doyen des cardinaux, lut une adresse dans laquelle il rappelle le rétablissement, opéré par Léon XIII, de la Hiérarchie Ecclésiastique chez les Coptes d'Égypte. C'est là, dit-il, une perle précieuse ajoutée à votre tiare pontificale.

Le Saint Père répondit par un très noble discours, dans lequel il signale les progrès de la foi catholique dans ces contrées jadis si célèbres de l'Église orientale, et les espérances qu'il fonde sur cette chrétienté, si heureuse d'être rentrée dans le giron de la véritable famille du Père Céleste. Mais hélas ! Dieu mêle ici-bas les joies aux douleurs ! et le cœur du Vicaire de Jésus-Christ se montre profondément affligé par suite de l'apostasie du Prince de Bulgarie qui, oubliant la parole si solennelle de l'Évangile : *quam dabit homo commutationem pro anima sua*, vient de jeter misérablement son âme et celle de son fils innocent dans les erreurs du schisme, préférant les raisons de la politique humaine à la dignité de la conscience chrétienne et aux intérêts sacrés de Dieu. De ce discours, qu'il faudrait rapporter en entier, nous citerons l'exorde admirable : " Avec de vifs sentiments de reconnaissance, dit l'auguste Vieillard, Nous élevons notre Cœur à Dieu qui veille avec tant d'amour sur notre existence, et nous confions à son adorable volonté les souhaits si affectueux que forme le Sacré Collège pour notre conservation. A vrai dire, le poids et la longueur des années du Pontificat Nous font désirer le repos éternel. Toutefois aidé du secours d'en haut, Nous Nous sentons assez de force pour répéter : *Non recuso laborem !* pourvu que Notre travail puisse contribuer à la gloire de Dieu et promouvoir les intérêts de son Église." Le lendemain, grande fête au Vatican ; Sa Sainteté allait assister à une grand'messe chantée à la chapelle

sixtième par son Em. le Card. Séraphin Vannutelli. La chapelle ainsi que les salles Ducale et Royale que devait traverser le cortège Pontifical étaient bondées d'ecclésiastiques et d'une foule choisie de fidèles appartenant aux différentes nations de l'Univers catholique. Il nous serait difficile, quoique ayant le bonheur d'être le témoin oculaire, de traduire les ovations enthousiastes de cette foule au passage du St Père, porté sur la *Sedia gestatoria*, revêtu de tous les ornements du Souverain Pontificat, précédé de sa noble cour, et escorté par les officiers de la garde Palatine. Instinctivement on évoquait le souvenir du Roi pacifique traversant jadis les foules joyeuses des enfants de Jérusalem qui ne se lassaient pas de pousser le cri triomphal : Hosanna au Fils de David ! De nouveaux applaudissements accueillirent le St Père lorsqu'il traversa une seconde fois les salles du Vatican pour rentrer dans ses appartements. Sur la demande des catholiques de Rome, un *Te Deum* solennel devait être chanté dans la soirée de ce même jour à la Basilique de St-Pierre : il a été contremandé par Léon XIII lui-même, très affecté à la nouvelle du désastre que venait d'essuyer l'armée Italienne en Afrique, désastre qui a plongé toute la Péninsule dans la consternation et le deuil. Cette attitude du Pape a produit la meilleure impression dans l'esprit du peuple, ainsi que dans toutes les sphères politiques sans distinction de parti : on a pu constater une fois de plus comment le Pape, qui est avant tout le Père des âmes, comme autrefois le Divin Maître, était loin d'être insensible aux malheurs de sa patrie.

*
*
*

Mort du cardinal Mauri

Son Eminence le cardinal Egide Mauri vient de s'éteindre dans la 67^e année de son âge. Sa mort cause un grand vide dans le S. Collège, ainsi que dans la famille des Frères Prêcheurs dont il était membre. Héritier des vertus du Patriarche saint-Dominique, il chérissait d'un spécial amour l'Ordre de S. François. A ce sujet, nous nous bornons à rappeler comment ses éminentes qualités le désignèrent au choix du Souverain Pontife pour présider la dernière Congrégation générale des Franciscains tenue à Assise, du 16 mai au 4 juin de l'année 1895.

La charité, la prudence, la dextérité qu'il déploya en traitant les affaires les plus importantes et délicates concernant la prospérité de la grande Famille Franciscaine, lui gagnèrent les esprits et les cœurs de tous ceux qui l'approchèrent. Aussi le Rme P. Louis de Parme, Ministre Général de notre Ordre, crut-il de son devoir de rappeler ce vénérable Prince de l'Eglise au souvenir de tous ses enfants, en prescrivant aux Ministres Provinciaux la célébration d'une messe pour le repos de son âme, dans tous les couvents de leur Province respective.

*
*
*

Manifestation anti-maçonnique à Rome

Le 29 mars, fête de l'Annonciation de la Ste Vierge, sur l'initiative de l'Union Anti-maçonnique, des cérémonies solennelles avaient lieu à Ste-Marie-Majeure, dans le but d'obtenir de la Corédemptrice du genre humain, la conversion des pécheurs en général et des francs-maçons en particulier. Le Messe de communion générale célébrée à 7 hrs, par Mgr Lazzareschi, réunissait autour de la Table Sainte près de 2500 personnes. A 10 h. grand'messe solennelle à la Chapelle Borghésienne. Dans l'après-midi, la vaste Basilique qui, pendant la journée, n'avait pas désempli un instant, regorgeait de fidèles accourus des différentes paroisses de la Ville Eternelle. Après le chapelet récité par cette foule immense avec un recueillement et une piété qui nous édifiaient, un jeune Prélat, Mgr Sardi, prononça un éloquent discours, pendant lequel il sut tenir son auditoire suspendu à ses lèvres : le sujet était indiqué d'avance : la Franc-maçonnerie, " la Synagogue de Satan. " L'émotion avait gagné tous les cœurs lorsque, après avoir signalé les horribles profanations des saintes Hosties, dont les arrière-loges des Franc-maçons sont trop souvent, hélas ! le théâtre, empruntant le langage du divin Martyre du Calvaire crucifié par ces nombreux bourreaux, l'orateur s'écria : Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! " Pour inspirer aux âmes l'horreur de la Franc-maçonnerie qui est, selon le mot de Léon XIII, comme " le centre d'où sortent et où convergent toutes les erreurs modernes, " il est un moyen sûr, *la divulguer* : l'union anti-maçonnique l'a compris, aussi fit-elle distribuer *gratis* plusieurs milliers d'exemplaires d'un opuscule de 32 pages contenant la lettre

de Sa Sainteté au peuple Italien, ainsi que les statuts de l'Association de la Sainte-Famille. Détail touchant : avant le salut du Très Saint Sacrement, une procession composée exclusivement d'hommes ayant un cierge à la main, parmi lesquels on remarquait les notabilités de l'aristocratie romaine coudoyant les enfants du peuple, traversèrent les rangs pressés de la foule et vinrent se ranger dans l'ordre le plus parfait autour du Maître-Autel splendidement illuminé. On nous assure que cette croisade de prières va s'étendre à toutes les principales Églises de l'Univers Catholique, pour implorer le secours efficace de cette Reine, dont la puissance a suffi à elle seule pour écraser le monstre de toutes les hérésies qui, pendant dix-neuf siècles, ont déchiré le sein de l'Église. *Cunctas haereses sola interemisti.*

*
*
*

Mort d'un Archevêque franciscain

Le Vendredi, 6 Mars, la Province et le Diocèse de Syracuse étaient en deuil : le Rme P. Benoit La Necchia, des Mineurs Observants, Archevêque de cette ville, rendait sa belle âme à Dieu.

Né à Canicotti, diocèse de Girgenti, le 3 juillet 1812, préconisé Evêque de Noto le 23 février 1872, il était promu au siège archiépiscopal de Syracuse, le 3 juillet 1877. La science du Savant, la vigilance du Pasteur, l'amour du Père : telles sont les éminentes qualités qui avaient gagné à l'illustre Fils de St François l'affection de tout son peuple, qui en déplore la perte irréparable. Que nos frères unissent leurs prières à celles de ses ouailles afin que les portes du repos éternel soient ouvertes à celui qui a été un si bon ouvrier dans la vigne du Seigneur.

*
*
*

Le R. P. Lerchundi

La mort ne devait pas tarder à choisir une autre illustre victime au sein de la Famille Séraphique dans la personne du R. P. Lerchundi, Supérieur des missions franciscaines au Maroc, décédé à Tanger, le 9 mars. Né à Rome d'une famille originaire d'Espagne, le P. Lerchundi jouissait d'une haute estime auprès du Saint Siège par ses rares qualités, surtout par le zèle

qu'il déploya pour la propagation de la foi Catholique dans cette terre arrosée du sang de nos premiers martyrs. Son souvenir demeurera célèbre, non-seulement dans les Annales de nos missions, mais encore dans l'histoire du pays qui a été le vaste champ de son apostolat; car, à une époque, il remplit même un grand rôle politique, ayant été choisi pour négocier la paix entre l'Espagne et le Maroc. A la tête d'une déléga-tion marocaine, il fut chargé de présenter les hommages du sultan au grand Pape Léon XIII, à l'occasion de son Jubilé Episcopal. Que la récompense promise aux apôtres de l'Eglise de la terre, soit à jamais son partage dans l'Eglise du ciel!

S.-C de l'Index

Dans sa séance du 17 avril la Sacrée-Congrégation de l'Index a condamné le livre intitulé: *Culte privé des mains divines de Notre-Seigneur*; et en même temps tous les imprimés et manuscrits où se trouvent proposées et propagées les formules de dévotion envers les mains de Notre-Seigneur Jésus-Christ, même sous le prétexte que c'est une dévotion privée.

Bien que cette nouveauté, originée évidemment d'un cerveau malade, n'ait pas encore traversé l'Océan, il est toujours bon de connaître ce décret.

Consultation

— Que dire d'un maître qui donne son ouvrage à faire aux ouvriers des campagnes à un prix si minime que les ouvriers des villes sont réduits à n'avoir pas d'ouvrage à un prix acceptable?

R. Ce maître ne viole nullement la justice commutative, s'il donne aux ouvriers de la campagne le salaire qui est généralement regardé dans ces campagnes comme suffisant pour l'ouvrage demandé.

Pour prétendre que le maître en question pêche contre la justice distributive à l'égard des ouvriers de la ville, il faut soutenir que cette vertu l'oblige d'employer ces ouvriers plutôt que ceux de la campagne. Or, où trouvera-t-on la base de cette obligation? On la chercherait en vain. (1)

(1) N. R. théologique.

Nos institutions provinciales

“ Si l'on veut conserver intactes nos institutions provinciales, il ne faut pas les rendre trop onéreuses au peuple ; sans nos gouvernements locaux, que deviendraient nos coutumes et nos droits particuliers ; quel sort aurait l'idée française en Amérique ? Quelles facilités fournirait-on à nos colons pour s'emparer du sol ? Quelle espèce d'éducation donnerait-on à notre jeunesse ? Il faut donc les conserver, ces précieuses institutions et veiller sur elles comme sur la prunelle de nos yeux, car c'est le rempart de notre nationalité, et de leur bon fonctionnement dépend l'avenir de notre race. ”

La Presse ne pouvait mieux donner la vraie note.

L'enseignement religieux

“ Il est incontestable que, dans ce temps où l'on discute tout, où les préjugés contre la religion se multiplient et où le niveau de la culture intellectuelle monte partout, il faut donner aux fidèles un enseignement religieux plus fort, plus nourri et plus lumineux, il faut leur faire une foi plus éclairée. La foi de charbonnier ne résiste à rien, et les âmes qui ne se portent à la religion que par les impressions du cœur sont vite vaincues, soit par les pressions du dedans, soit par celles du dehors. ” (1)

Une parole de St François de Sales

“ Je ne sais pas l'art de mentir, ni de dissimuler ni de frauder avec dextérité. Mes lèvres expriment ma pensée. ”

Orgue de Ste-Anne de Beaupré

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant quelques renseignements sur cette pièce magnifique destinée à relever encore l'œuvre déjà si florissante des Pèlerinages.

Voici d'abord le devis tel qu'il a été exécuté par Messieurs Casavant Frères, à St-Hyacinthe.

(1) Etudes ecclésiastiques.

LE DEVIS

Étendue des Claviers	CC à A	58 Notes
“ du Pédalier	CCC à F	30 Notes
GRAND ORGUE		
	pieds notes	
1. Montre	16 58	21. Octavin 2 58
2. Montre	8 58	22. Trompette 8 58
3. Flûte harmonique	8 58	23. Hautbois-Basson 8 58
4. Bourdon	8 58	24. Voix humaine 8 58
5. Salicional	8 58	POSITIF
6. Flûte harmonique	4 58	25. Dulciane (basse bouchée) 16 58
7. Prestant	4 58	26. Principal 8 58
8. Quinte	2 $\frac{2}{3}$ 58	27. Mélodie 8 58
9. Doublette	2 58	28. Dulciane (basse transmise) 8 58
10. Fourniture	5R 290	29. Flûte douce 4 58
11. Trompette	8 58	30. Violina 4 58
12. Clairon	4 58	31. Flageolet 2 58
RÉCIT EXPRESSIF		
13. Bourdon	16 58	32. Clarinette 8 58
14. Principal	8 58	PÉDALE
15. Bourdon	8 58	33. Flûte 32 30
16. Gemshorn (7 tuyaux transmis)	8 58	34. Flûte ouverte 16 30
17. Viole de Gambe	8 58	35. Violon 16 30
18. Voix céleste	8 46	36. Bourdon 16 30
19. Flûte octaviant	4 58	37. Grosse Flûte 8 30
20. Octave	4 58	38. Violoncelle 8 30
		39. Bombarde 10 30

ACCOUPLLEMENTS

40. Récit au Gr. Orgue.
41. Positif au Gr. Orgue.
42. Récit au Positif.
43. Octave aiguë Récit au Gr. Orgue.
44. Octave Grave Récit au Gr. Orgue.
45. Récit à la Pédale.
46. Gr. Orgue à la Pédale.
47. Positif à la Pédale.
48. Trémolo.
49. Souffleurs.

Quatre pédales à ajustement automatique agissant sur tous les jeux et les accouplements.

Six boutons de combinaisons au Gr. Orgue, cinq au Récit et trois au Positif.

Une pédale de "Ventil" pour faire taire les jeux forts de la pédale sans déranger la *Régistration*.

Une Pédale de "Forte" donnant toute la puissance de l'Orgue sans déranger les Régistres.

Une pédale d'expression (à bascule) au Récit, servant au besoin à faire mouvoir l'appareil de Crescendo qui fait entrer successivement tous les jeux de l'Orgue. Action pneumatique tubulaire aux claviers, pédaliers, accouplements et tirage des régistres.

Moteur hydraulique agissant sur une soufflerie spéciale placée dans la cave de l'église avec régulateur balancé et valve hydraulique pour mettre la machine en mouvement.

SYSTÈME PNEUMATIQUE TUBULAIRE

Le mécanisme est "Pneumatique Tubulaire," c'est-à-dire que la transmission, au lieu de se faire par des tringles de bois comme dans les orgues ordinaires, ou par des fils métalliques des orgues électriques, se fait par l'air comprimé. Une série de tubes, un pour chaque touché, relie les claviers aux Sommiers. Le tube a une de ses extrémités au clavier sous la touche qui en ferme l'ouverture, et l'autre de ses extrémités est adaptée à un moteur pneumatique contrôlant les soupapes qui donnent le vent aux tuyaux. A chaque fois qu'une touche est abaissée, l'air comprimé est lancé dans le tube et va mettre en mouvement le moteur pneumatique du sommier.

Le système "Pneumatique Tubulaire" a cet avantage sur le système pneumatique ordinaire, qu'étant débarrassé de toute mécanique, il fonctionne plus silencieusement et n'est pas exposé à subir, dans la même mesure, les influences de la température. Il demande donc moins de soin, d'attention, et un réglage moins fréquent.

Une leçon de l'ancien Testament (1)

" Malheur au cœur double, aux lèvres scélérates. "

(1) Proverbes, II, 44.

Le Sacerdoce

“Si j'étais homme du monde, a dit quelque part un écrivain ecclésiastique, contre tous mes péchés, je voudrais avoir, comme un bouclier sur ma tête et sur celle de mes enfants, un prêtre qui me devrait son éducation, son sacerdoce, et qui, debout chaque matin à l'autel, me servirait de paratonnerre.”

Memento hebdomadaire

QUEBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Jean de Québec, le 7 ; à Ste-Marguerite, le 9 ; à St-Antoine, le 11 ; à St-George, le 12. — La première retraite pastorale du diocèse de Québec aura lieu du 11 au 18 août, et la seconde, du 25 août au 1 septembre. — Le 21 juin, il y aura soixante-quinze ans que S. S. Léon XIII a fait sa première communion. Cet anniversaire de la première communion de Sa Sainteté doit être pour tout catholique l'occasion d'un regain de piété filiale envers leur Père commun. Sa Grandeur Mgr Bégin exprime le désir, dans une circulaire au clergé, que partout où la chose est possible, l'on fasse une communion d'enfants, le 21 juin courant, et que les enfants des écoles en général soient invités à prendre part à ce banquet. — Dans la même circulaire, Monseigneur recommande aux jeunes filles des campagnes de Québec, qui vont à Montréal pour s'engager comme servantes, de se rendre directement au Patronage d'Youville de Montréal, coin des rues Lagruchetière et Saint-Urbain. Cette maison est destinée à recevoir les jeunes filles qui n'ont pas de protection, et qui désirent se placer, comme servantes, dans des familles honorables. Elles y seront en parfaite sûreté et y recevront les plus utiles conseils. — Le R. P. Point, S. J., vient de célébrer son 70e anniversaire de prêtrise. Il est né à Rocroy France, en avril 1802. — M. l'abbé Huard a été élu supérieur du Séminaire de Chicoutimi ; M. J.-A. Tremblay, premier assistant-supérieur, et M. H. Cimon a été appelé au Conseil. — La bénédiction solennelle de la pierre angulaire de la nouvelle église de Bienville a eu lieu le 24 mai.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Saints, Fortneuf.